

# Jean Gendreau de la Chauchetière et "les Réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré"

Extrait (Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon : ms 019)<sup>1</sup>

Du 13 novembre 1794

## Jean Gendreau. —32

Jean Gendreau laboureur demeurant à la Chauchetière en cette paroisse du Poiré a déclaré avoir fourni pour la subsistance de la troupe suivant la reconnaissance qu'il a représenté en date du 20 juillet 1794, signée Arnaud membre

- vingt et un boisseaux de bled méturé à 4<sup>l</sup> le boisseau, qui fait 84<sup>l</sup> sur quoi déduit les mesures reste quatre vingt livres,

de laquelle somme on lui a délivré un bon<sup>2</sup>

ci .....80<sup>l</sup> 00<sup>s</sup>

*E. M. : Retiré le dit bon ce jour six février 1795 : Pierre Gendreau*

Du 24 novembre 1794

## Jean Gendreau. —91

Jean Gendreau laboureur demeurant à la Chauchetière en cette paroisse a déclaré qu'il a et feu Pierre Gendreau son frère fourni pour l'armée de M<sup>r</sup> le général Charette, celles de MM. Joly et Delaunay suivant les reconnaissances qu'il a représentées au conseil en date des 8 mai et 24 juin 1793, 15 juin et 8 octobre, et 23 novembre 1794, signées Potier commissaire, Faverout, Rousseau, Potier, Rousseau, Caradeuc et Giraudin, savoir

- quatre bœufs estimés contradictoirement la somme de 1020<sup>l</sup>,
- plus six boisseaux de seigle à 4<sup>l</sup>,
- et six de mil à 3<sup>l</sup>, fait déduit les mesures trente-neuf livres dix-huit sols,
- et un bœuf estimé dix livres.

Le total des dites fournitures se montent à la somme de mil soixante-neuf livres dix-huit sols, de laquelle somme on lui a ce jourd'hui délivré un bon

ci .....1069<sup>l</sup> 18<sup>s</sup>

*E. M. : Retiré le dit bon ce six février 1795 : Pierre Gendreau*

---

<sup>1</sup> Les *Cahier des réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré*, sont les seuls qui soient actuellement parvenus jusqu'à nous. Ils sont aujourd'hui conservés aux Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon. Jean-Claude Lorvoire en a fait une étude approfondie intitulée "les Réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré-sur-Vie", qui a été publiée dans *Recherches vendéennes*, n° 3, 1996, p. 257 à 299.

Ces "réquisitions" s'étendirent aussi dans les autres paroisses ainsi qu'elles sont évoquées, entre autres, dans [les rapports du notaire André-Philippe Daniau](#), qui avait été nommé en 1796 par les autorités gouvernementales "commissaire du Directoire exécutif départemental près l'administration municipale du canton du Poiré" pour surveiller et contrôler les faits, gestes et façons de penser de la population locale, en particulier dans celui du 19 floréal et dans celui du 29 fructidor de l'an 7<sup>e</sup> (8 mai et 15 septembre 1799).

<sup>2</sup> Ce système de réquisitions avec rémunération par des "bons" fut pratiqué très tôt lors de l'insurrection vendéenne. Ainsi Jean Vincent, le maître de la poste aux chevaux de Montaigu, livra ses treize chevaux et leur équipement à l'armée vendéenne qui, après estimation contradictoire, les lui paya en "bons". Ces "bons" ne lui furent évidemment jamais échangés contre une véritable monnaie, d'autant plus que Jean Vincent mourut à la fin mois de juin 1793. Cependant, quelque trente ans plus tard, après les défaites napoléoniennes et la restauration des Bourbons, le fils de Jean Vincent, Pierre Vincent alors domicilié à Nantes, présenta au nouveau pouvoir en place [une demande avec justificatifs](#) pour obtenir que ce qui était dû à son père lui fût payé. On ne sait si le descendant de cette famille, qui avait été par ailleurs ruiné par la destruction de ses biens à Montaigu par les troupes républicaines, reçut satisfaction.